

Image not found or type unknown



## donation nue propriété parts sci

Par **herculenoir**, le **12/04/2021** à **17:36**

Bonjour

La donation à mes enfants de la nue propriété des parts d'une sci familiale - dans la limite de 100000 par enfant - peut-elle être faite par simple modification des statuts de la SCI validée en CA et transmission du formulaire n° 2735 à l'administration fiscale ou doit-elle être réalisée par le notaire.

Je vous remercie